



Vol dans un appartement qui n'est pas le mien

Par alecci

Bonjour,

Samedi dernier j'ai été volée dans un appartement qui n'est pas le mien, voici le contexte :

Je garde l'appartement de mon ex-petit ami et de sa famille qui sont partis en vacances.

Samedi soir après une sortie en boîte de nuit, j'ai proposé de finir la soirée dans cet appartement.

J'avais expliqué que les chambres étaient interdites d'accès et que si quelqu'un souhaitait se rendre dans la salle de bain, il fallait me prévenir avant.

Un moment après être arrivés, je suis allée sur le balcon pour quelques minutes et en revenant, deux des hommes présents n'étaient plus dans le salon, je pars à leur recherche et les découvre dans l'une des chambres, la fenêtre grand ouverte.

Je demande ce qu'ils font là et panique parce que je réalise que quelque chose ne va pas.

À partir du moment où je suis entrée dans la chambre, ils ont commencé à fuir. J'ai vérifié la fenêtre et me suis rendue compte que des jeux de console ont été balancés ainsi que des manettes, et ont touchés deux voitures de la résidence.

En ressortant je réalise que les deux individus se sont enfuis, et je commence à les suivre en courant, sauf qu'une fois en bas ils avaient disparus.

Je discute avec les voisins qui ont eus leurs voitures touchées, et leur laisse ma pièce d'identité.

En remontant je découvre que l'ordinateur, une manette, des bijoux, et mon téléphone aussi a été volé.

Avec mon ami nous sommes allés au commissariat en face de la maison, mais ils n'ont pas voulu prendre ma plainte, apparemment parce que "l'appartement ne m'appartenait pas".

Nous avons pu retrouver l'un de ceux qui été avec les voleurs, qui nous a avoué qui avait les affaires, et hier nous avons pu récupérer les bijoux et mon téléphone, l'ordinateur aurait été apparemment caché dans la résidence, ce que je vais vérifié demain.

J'aimerais savoir quelles sont les procédures qui sont à prendre à partir de là ?

Merci beaucoup, bonne journée !

Par yapasdequoi

Bonjour

Celui qui porte plainte doit être la victime.

Etant vous-même victime de vol, vous pouvez porter plainte.

Toutefois ces personnes sont entrées dans le logement avec votre accord, le vol sera donc compliqué à prouver.

Le propriétaire du logement pourra même vous accuser de complicité.

Vous avez été bien naïf en interdisant les chambres...

Par Isadore

Bonjour,

Si les affaires volées étaient à vous, vous avez en effet le droit de déposer plainte. Sinon, c'est aux propriétaires des objets de déposer plainte.

Il y a peu de chances qu'une assurance fonctionne dans un tel cas.

Par isernon

bonjour,

si je comprends bien, vous avez ramené dans l'appartement dont vous aviez la garde, des individus que vous ne connaissiez pas.

vous devez assumer les conséquences de votre naïveté.

la famille de votre ex-petit ami pourrait mettre en cause votre responsabilité.

salutations